



Commission Urbanisme, Transition énergétique, Patrimoine et Paysage du 31/08/2021 de 9h30 à 16h30

COMPTE-RENDU

La liste des présents et le diaporama sont joints au compte-rendu.

Ordre du jour :

- Pays d'art et d'histoire : Point sur la candidature et sur le contrat de Parc 2022-2024
- Patrimoine : retour sur les sorties grand-public 2021 et actions diverses
- Urbanisme :
 - o Bilan des ateliers Hors les murs
 - o Projet de contrat de Parc 2022-2024 (ateliers et voyages d'études, travail en lien avec la Châtaigneraie limousine)
- Paysage : Projet de contrat de Parc 2022-2024 (mise en place d'ateliers participatifs, travail sur les paysages de demain)
- Transition énergétique :
 - o Projet de contrat de Parc 2022-2024
 - o Point sur les projets en cours

Résumé des échanges (diaporama joint) :

Seuls les points qui ont posé question sont retracés ici.

Urbanisme

Muriel Lehericy présente les actions en lien avec l'urbanisme. Elle précise que les actions sont menées à l'échelle des Communautés de Communes, qui dépassent souvent l'échelle du Parc.

Alain Coussy s'interroge sur le contenu du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), et son éloignement des réalités des territoires ruraux. Muriel Lehericy répond que ce document a été élaboré avec des élus locaux, y compris du territoire du Parc.

Sébastien Fissot souligne l'intérêt des ateliers Hors les murs pour les communes qui en bénéficient.

Chantal Garrigou-Granchamp s'interroge sur la démarche à suivre pour accueillir ce type d'atelier. Muriel Lehericy répond qu'il n'y a pas d'appel à candidatures. Les ateliers sont proposés au cas par cas, selon les demandes des universités et le relationnel avec les communes. Il est nécessaire de faire preuve d'une grande ouverture d'esprit de la part élus afin de pouvoir recevoir les étudiants de manière constructive. Les frais sont pris en charge par le Parc.

Les diapositives concernant l'opération « villages vivants » ne sont pas présentées à l'oral. Le diaporama permet de mieux comprendre cette opération.

Paysage

Muriel Lehericy informe la commission des actions Paysage et propose un programme pour le contrat de Parc.

Alain Coussy note qu'il serait pertinent de relier les notions de paysage et d'énergie, en lien notamment avec les éoliennes. Muriel Lehericy précise qu'à ce stade il y a peu de visibilité sur les actions possibles du Parc car un projet est en cours via le Préfet de Région pour cartographier les zones propices aux énergies renouvelables. Cependant, le Parc ne dispose pas encore d'information précise sur la méthodologie ni sur le niveau de détail de ce projet. Elle souligne également que la notion de paysage n'est pas inscrite dans la Charte actuelle du Parc. Il sera possible de remédier à cela via la révision de la Charte. De plus, l'avis du Parc sur les projets EnR reste un avis consultatif, le Préfet (départemental) reste le seul décisionnaire.

Muriel Lehericy indique que le département de la Dordogne a réalisé un Atlas du paysage. Il est accessible ici : <https://atlas-paysages.dordogne.fr/>

Transition énergétique

Préserver la nuit

Louis Kervio fait le point sur les actions récentes avec les veilleurs d'étoiles et sur le protocole d'éclairage privé (joint au présent compte-rendu).

Jeanne Leroy demande aux élus de la commission de soutenir cette démarche dans leur commune afin de réaliser cet inventaire ou d'impliquer d'autres élus communaux, sans quoi le dossier RICE sera bloqué.

La commission valide l'envoi du protocole d'inventaire de l'éclairage privé aux communes, l'organisation de temps d'échanges en visio, et la date du 30 septembre 2021 pour le rendu des données.

Louis Kervio informe la commission de l'envoi de la synthèse des réponses au questionnaire sur l'éclairage public à l'ensemble des communes du Parc, accompagnée d'une fiche personnalisée avec les réponses de chaque commune.

Jeanne Leroy interroge la commission sur les réactions de leur commune suite à ce questionnaire, une seule commune ayant réagi à cet envoi. Certains élus soulignent qu'il était précisé que le Parc reviendrait vers eux à la rentrée, ce qui explique ce « silence ».

Jeanne Leroy informe la commission de l'avancement des réunions autour de la pollution lumineuse à l'échelle des Communautés de Communes qui regrouperont : la CdC, le Parc, l'ANPCEN, le syndicat d'énergie, des communes labellisées Villes et villages étoilés et parfois la gendarmerie. Elles s'adressent aux élus et agents communaux en charge de l'éclairage public et/ou du plan climat, ainsi qu'aux Maires. Une invitation formelle sera transmise pour chacune de ces réunions.

Plusieurs élus s'étonnent du refus de la CdC Pays de St Yrieix à participer alors que la ville de St Yrieix participe au projet Ma commune la nuit. Il est demandé de persévérer auprès de cette CdC.

Jeanne Leroy informe la commission que suite à ces réunions intercommunales, il sera proposé aux communes de délibérer pour adhérer le plan de gestion de l'éclairage. Le Parc ira à la rencontre des communes pour lesquelles un échange plus spécifique est nécessaire. Le Parc proposera aux syndicats d'énergie de se joindre à ces rencontres.

Jeanne Leroy informe la commission de l'avancement du projet Ma commune la nuit. Jérôme Suet de Marval souligne que le projet a bien démarré et que des habitants commencent à se mobiliser.

Jeanne Leroy note que le contact est plus délicat avec St Yrieix qu'avec les 3 autres communes. Une rencontre avec l'équipe projet aura lieu courant septembre pour reposer les bases du partenariat.

Emilie Hervieux présente les résultats du questionnaire sur le patrimoine la nuit. Celui-ci visait à mieux connaître le patrimoine local et estimer des sites intéressés pour favoriser la biodiversité nocturne. Sur les 47 réponses, 16 sites présentes de l'éclairage nocturne et 15 seraient intéressés pour être accompagnés par le Parc.

Jérôme Suet demande s'il est toujours possible de remplir le questionnaire. Emilie Hervieux répond que oui, le questionnaire étant toujours accessible en ligne.

Jeanne Leroy précise que si l'équipe du Parc élabore un projet autour du Patrimoine la nuit, il reste encore plusieurs étapes avant de pouvoir accompagner les propriétaires : rédaction du projet, dépôt auprès de la Région, validation de la Région, appel à candidatures auprès des propriétaires, sélection.

La commission demande qu'une réponse soit rédigée pour l'appel à projet Biodiversité de la Région Nouvelle Aquitaine autour du Patrimoine la nuit (bâti et industriel).

Jeanne Leroy informe la commission des 2 prochaines sorties autour de la nuit, pour lesquelles il est nécessaire de s'inscrire.

Economies d'énergie

Jeanne Leroy informe la commission de l'avancement du déploiement des compteurs Ecojoko. Toutes les Communautés de Communes ont répondu favorablement à la proposition du Parc. Un groupe de travail aura lieu le 23 septembre avec les chargés de mission pour une distribution aux communes d'ici la fin de l'année.

Jeanne Leroy fait le point sur le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Certinergy s'est montré moins réactif et parfois maladroit récemment. Le SDE24 a transmis une proposition de partenariat sur 3 ans, mais le travail du Parc serait bien supérieur à tâches actuelles. Côté SEHV, une réflexion est en cours pour mettre en place un dispositif de CEE d'ici l'automne, sans le Parc au démarrage.

Jeanne Leroy interroge la commission sur la suite à donner pour les CEE. Plusieurs options sont envisagées :

- Maintenir une action Parc avec Certinergy ou un autre prestataire
- Conventionner avec le SDE24 et proposer au SEHV de s'associer dans le futur
- Ne plus proposer de rachat de CEE aux communes mais faire la promotion des actions proposées par les 2 syndicats

Sébastien Fissot s'interroge sur le temps agent nécessaire si le Parc conventionne avec le SDE24 tel que proposé et aux 0,75€ par MWhcumac proposé au Parc. Jeanne Leroy répond que ce temps est difficile à estimer. Avec le partenariat actuel avec Certinergy, le travail du Parc peut être estimé à environ 2,5 semaines à temps plein sur les 8 derniers mois (outils de communication, échanges avec les communes, suivi avec Certinergy). Dans le partenariat proposé par le SDE24, la charge de travail s'alourdit avec les demandes de pièces justificatives, l'estimation du montant des primes, l'obtention des justificatifs... Les 0,75€ ne seraient touchés par le Parc que si les dossiers sont finalisés avec versement des primes aux communes, pas pour les projets discutés puis reportés ou sans suite.

Alain Coussy souligne que l'action du Parc autour des CEE a boosté les syndicats d'énergie. Les 3 structures ont un objectif commun : réaliser des économies d'énergie. Néanmoins, les communes vont plus facilement vers les syndicats que vers le Parc pour des travaux de rénovations.

Jérôme Suet note que pour les différents projets en cours sur le Parc, le lien avec le SEHV ne semble pas évident, pour les économies d'énergie et pour l'éclairage. Jeanne Leroy précise que le SEHV est apparemment en sous-effectif pour la partie éclairage. En revanche pour l'énergie, ils sont déjà très présents auprès des communes pour les audits énergétiques notamment.

Isabelle Heckelmann s'interroge sur l'existence d'autres prestataires que Certinergy pour les CEE. Jeanne Leroy répond qu'il en existe d'autres. Si le Parc choisit de travailler avec un prestataire, les communes du territoire auront toujours 2 interlocuteurs (Parc et syndicats) avec 2 démarches différentes pour une même action.

La commission propose de renégocier la proposition du SDE24 pour réduire la charge de travail demandée au Parc, d'étudier les possibilités de partenariat avec Certinergy ou un autre prestataire, ou de ne plus proposer de prestation CEE aux communes. Il est demandé de refaire le point avec la direction du Parc à ce sujet.

Energies renouvelables

Le Parc a été sollicité par les sociétés Eol87 et Eol Bussière Galant pour intégrer le comité de pilotage du projet éolien citoyen en cours d'étude sur les communes de Bussière Galant et Rilhac Lastours en Haute-Vienne.

Dans cette même dynamique, Jeanne Leroy rappelle que le Parc a intégré le comité de pilotage de l'association CIRENA par la désignation d'un binôme élu agent. L'élu étant le/la Vice-Président(e) en charge de la présente commission, et l'agent le/la chargé(e) de mission Transition énergétique.

Jérôme Suet souligne que la dimension citoyenne des projets éoliens ne remet pas en question le problème des éoliennes. Peu importe le montage du projet, la question des paysages se pose. Jeanne Leroy précise que le projet en cours avancera avec ou sans le Parc. Intégrer le comité de pilotage permettra au Parc de suivre l'avancer du projet et d'apporter des conseils pour le rendre le moins impactant possible pour la biodiversité.

Jeanne Leroy rappelle que le Parc n'a pas de pouvoir réglementaire pour l'implantation d'énergies renouvelables sur le territoire. Le Préfet décide, et consulte plusieurs structures en amont dont le Parc. La position actuelle du Parc sur les énergies renouvelables découle de la charte du Parc. Elle pourra évoluer via la révision de la charte, processus s'étalant sur 2021-2026.

La commission propose qu'un binôme élu (Vice-Président(e) en charge de la commission) et agent (le/la chargé(e) de mission Transition énergétique) intègre le comité de pilotage d'Eol87 et Eol Bussière Galant.

Contrat de Parc

Jeanne Leroy fait le point sur le contrat d'objectifs territoire Energie Climat en cours avec l'Ademe et sur l'évolution du plan de financement (moins de Feder qu'envisagé, nécessité de passer une partie des dépenses sur le prochain contrat de Parc).

Une demande de financement sera adressée prochainement à la Région pour le fonds Feder pour les actions transition de la période 2019-2022.

Pour le contrat de Parc, Jeanne Leroy présente des actions sur 2022 – 2024, tenant compte des demandes émises par la commission lors de l'atelier du 8 juin 2021. Il est précisé qu'il n'y a aucune visibilité sur des financements Ademe ou Feder à partir de 2023.

Muriel Lehericy souligne qu'il est important d'avoir en tête cet arrêt possible des financements Ademe et Feder pour le poste de chargé de mission transition énergétique, bien que cette thématique représente un axe entier de la charte actuelle du Parc.

Jérôme Suet s'interroge sur les étapes du contrat de Parc, et la participation de la commission pour la suite des décisions. Muriel Lehericy répond que le contrat de Parc ayant été abordé en atelier en juin et en commission ce jour, il ne sera plus discuté en commission, à moins que le calendrier de la Région soit prolongé. Néanmoins, il est possible pour les élus de se tourner vers les agents référents pour toute question.

La commission valide la proposition de contrat de Parc 2022-2024 tel que présenté et l'envoi d'une demande de financement Feder pour les actions 2019-2022.

Patrimoine

Pays d'Art et d'Histoire et contrat de Parc

Emilie Hervieux fait le point sur l'avancement du dossier de candidature au label PAH et la proposition de budget pour le prochain Contrat de Parc 2022-2024. Elle précise que le budget lié au poste et frais de mission n'est pas intégré à cet estimatif.

Elle propose qu'une participation de 10 à 15 k€ soit demandée aux collectivités partenaires pour le soutien aux actions selon les projets mis en place sur leur territoire et interroge la commission sur l'adéquation de cette participation. Jérôme Suet note que cette enveloppe semble adaptée aux budgets de communautés de communes. Frédéric Gaillard demande si un étalement sur les 3 ans est prévu afin d'anticiper les dépenses plus importantes de 2024 dès 2022.

Emilie Hervieux interroge la commission sur la durée de la convention PAH. Une durée de 10 ans est envisagée. Alain Coussy souligne l'importance de s'engager sur le long terme au-delà d'un mandat électoral.

Emilie Hervieux souligne que le prévisionnel présenté dépend beaucoup des politiques sectorielles de la Région et des futures programmes européens en cours d'écriture.

La commission est favorable aux propositions budgétaires proposées pour 2022-2024, à la signature de conventions avec les collectivités partenaires pour une durée de 10 ans (avec des ajustements financiers selon les actions mises en place sur une base de 10 à 15 k€ par an par collectivité).

Emilie Hervieux interroge la commission sur certains ajustements du programme d'actions PAH. Il est difficile pour la commission de juger à ce moment donné, aussi les éléments seront tranchés ultérieurement par la Commission ou les élus en charge du dossier.

Elle propose à la commission d'envoyer des idées pour l'enjeu de valorisation des chemins liés aux cultes, notamment sur des actions à venir sur les communes, d'ici la fin du mois de septembre.

Alain Coussy rappelle l'importance de l'accessibilité des fontaines à dévotion, avec la problématique des terrains privés. Emilie Hervieux précise qu'une action est prévue dans le PAH à ce sujet.

Emilie Hervieux s'interroge sur la participation du Parc au projet de Via Agrippa qui relie Limoges à la côte. Alain Coussy note qu'il ne faut pas faire de doublon avec le travail des autres structures. Ce projet pourrait plutôt être rattaché au tourisme.

Emilie Hervieux s'interroge sur la pertinence de l'enjeu « promouvoir les sites patrimoniaux » qui est très large. Elle propose de le supprimer. Frédéric Gaillard souhaiterait que la mise en valeur du patrimoine reste visible dans le projet. Emilie Hervieux ajoute que la promotion du patrimoine est axée sur la communication.

Emilie Hervieux fait le bilan des animations proposées au grand public et des sorties à venir.

Suite de la journée

La journée s'est poursuivie par un déjeuner puis une visite de terrain : lecture paysagère, découverte de l'éclairage, puis visite du chantier de fouilles « La chaise du chasseur » menée par son responsable Jean-Guy Peyrony.

Documents joints au présent compte-rendu :

- Diaporama de la réunion
- Listes des présents
- Protocole inventaire éclairage privé

Gilbert Chabaud
Délégué Urbanisme, Paysage, Patrimoine



Sébastien Fissot
Délégué Transition énergétique

